



Formation IRVE

Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique

Objectifs

- Comprendre et maîtriser les bases techniques pour le montage et/ou l'entretien et la maintenance de points de recharge
- Comprendre les enjeux du marché porteur de croissance et de développement



Pourquoi former ?

- Avec l'augmentation du nombre des véhicules et des engins électriques ou hybrides, de nouveaux risques apparaissent pour les opérateurs chargés d'intervenir sur ces équipements.
- Depuis janvier 2017 tous les points de recharge pour véhicules électriques doivent être installés par un professionnel habilité:
 - Le décret n°2017-26, du 12 janvier 2017, institue l'obligation de qualification pour tout installateur de points de recharge d'une puissance supérieure à 3,7 kW.
 - Cette obligation de qualification est assortie d'une exigence de formation préalable

Quelles formations?

Formations P1- P2- P3

pour l'installation de tous types de bornes de recharges (AC et DC) avec configuration pour bornes communicantes et supervision de station

- IRVE P1
Les bases : installation d'infrastructure de recharge de véhicule électrique, sans configuration spécifique pour la communication extérieure (pilotage) ou la supervision.
- IRVE P1P2
Installer des bornes de recharges jusqu'à 22KVA AC, avec configuration pour bornes communicantes et supervision de station
- IRVE P1P2P3
formation complète qui permet d'installer tous types de bornes de recharge (AC et DC) supérieures à 22KVA, avec configuration pour bornes communicantes et supervision de station.

Formations MA1 - MA2 - MA3

pour l'entretien et la maintenance des bornes selon l'arrêté du 27/10/2021

- MA1:
Maintenance courante des bornes AC (préventive et corrective de niveau 1).
- MA2:
Diagnostic approfondi et maintenance avancée des bornes AC communicantes.
- MA3:
Maintenance spécialisée des bornes de recharge rapide DC.

Références réglementaires et documentaires

- Décret n°2021-546 du 4/05/21 portant modification du décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- Arrêté du 27 octobre 2021 relatif aux qualifications pour les études de conception, l'installation et la maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques
Il fixe, notamment, de nouvelles dispositions pour la qualification des entreprises sur les volets Etudes de conception, Installation et Maintenance des IRVE.
- Norme AFNOR NFX 60-000 Maintenance industrielle

POUR TOUS LES NIVEAUX DE FORMATION :
RECYCLAGE TOUS LES 4 ANS